

Allègement fiscal pour les Insulaires

Le montant de subsistance de base augmentera de 500 \$ en 2018 et à nouveau de 500 \$ en 2019. Environ 2200 Insulaires additionnels ne payeront plus d'impôt provincial sur le revenu.

princeedwardisland.ca/fr/profitez-en

Pour en savoir plus, communiquez avec le **ministère des Finances**

(902) 368-4040 / Financelnquiries@gov.pe.ca

Réduction d'impôt pour petites entreprises

Une réduction d'impôt pour les petites entreprises **leur permettra d'économiser jusqu'à 2500 \$ par année.** Le taux d'imposition diminuera de 0,5 % cette année – la première réduction dans le cadre d'un engagement pluriannuel pour améliorer l'avantage concurrentiel de l'île.

Subvention d'investissement

Une nouvelle subvention d'investissement pour petites entreprises permettra de **leur accorder un rabais de 15 %** sur leurs investissements commerciaux jusqu'à concurrence de 25 000 \$, soit une économie possible de 3750 \$ par an, pour les aider à réinvestir et à se développer.

Princeedwardisland.ca/fr/incitatifs-entreprises

Pour en savoir plus, communiquez avec **Innovation Î.-P.-É.**

1-800-563-3734 / innovation@gov.pe.ca

Création de ponts entre Insulaires et emplois

Les partenariats avec les secteurs industriels aident à créer des ponts entre les Insulaires et les emplois et à pourvoir les postes vacants les plus critiques dans divers secteurs grâce à des programmes, notamment dans le domaine du transport, des fruits de mer, de la construction et de l'agriculture.

PrinceEdwardIsland.ca/fr/sujet/emplois
TravailÎPÉ

(902) 368-6290 / wal@gov.pe.ca



Visitez le site Web du gouvernement provincial pour vous renseigner sur les services et avantages destinés aux résidents.
princeedwardisland.ca/fr/residents

GOVERNEMENT DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD
WWW.ILEDUPRINCEEDOUARD.CA
C.P. 2000, CHARLOTTETOWN (Î.-P.-É.) C1A 7N



Avantages pour les Insulaires

Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard investit dans des programmes qui profitent directement aux résidents et aux entreprises de l'île. Voici certaines des nouveautés et améliorations dont vous pourriez peut-être profiter en tant que résident de l'Île-du-Prince-Édouard.

AVANTAGE INSULAIRE Appui pour les droits de scolarité

DROITS DE SCOLARITÉ GRATUITS POUR PLUS DE 1000 INSULAIRES

De nouvelles bourses pour les élèves à faible revenu qui fréquentent l'un des trois établissements postsecondaires publics de la province permettront la couverture des droits de scolarité dans leur intégralité grâce au financement fédéral et provincial.

RÉSIDENTS DE LA PROVINCE Y FAISANT LEURS ÉTUDES

Tous les étudiants insulaires recevront plus d'argent sous forme de bourses à partir de l'automne. Ils pourraient obtenir de 4400 \$ à 8800 \$ en bourses selon leur programme d'études.

AUCUNE DEMANDE N'EST NÉCESSAIRE

Pour recevoir l'aide financière, les résidents de l'Île n'ont qu'à s'inscrire à l'Université de l'Î.-P.-É., au collège Holland, au collège Maritime Christian ou au Collège de l'Île. Cette bourse n'est accessible qu'aux étudiants faisant des études postsecondaires pour la première fois.

ÉTUDIANTS À REVENU FAIBLE OU MOYEN

Les étudiants à revenu faible ou moyen peuvent accéder à un appui en fonction de leurs besoins en plus des autres bourses. S'ils font une demande de prêt étudiant, leur revenu et leur admissibilité à l'appui seront évalués.

PrinceEdwardIsland.ca/fr/prêts-étudiants

Pour en savoir plus, communiquez avec les
Services financiers aux étudiants
(902) 368-4640 / studentloan@gov.pe.ca

Childcare Subsidies

Un montant supplémentaire de 1,2 million de dollars en **subventions pour la garde d'enfants** sera versé et jusqu'à 400 nouvelles places en garderie seront créées.

PrinceEdwardIsland.ca/fr/garde-enfants

Pour en savoir plus sur les subventions :

**Bureau des subventions pour garde
d'enfants** (902) 368-6470

Pour en savoir plus sur les places en
garderie :

ministère de l'Éducation

(902) 438-4130 / educationinquiries@edu.pe.ca

Allègement de la taxe sur l'électricité

La **portion provinciale de la TVH sur la première tranche de consommation électrique résidentielle sera déduite** de la facture mensuelle d'électricité.

Autrement dit, chaque ménage réalisera des économies moyennes annuelles de 120 \$.

Un rabais équivalant à la portion provinciale de la TVH sera également offert pour **le bois de chauffage, les granules et le propane** sous forme de crédit ou de rabais au point de vente.

PrinceEdwardIsland.ca/fr/energie-domestique

Pour en savoir plus, communiquez avec
Efficacité Î.-P.-É.

1-877-734-6336 / efficiencypei@gov.pe.ca

Aînés

L'**Initiative pour l'autonomie des aînés** fournira 1,65 million de dollars pour des services utiles en vue d'appuyer l'autonomie des aînés.

PrinceEdwardIsland.ca/fr/sujet/aines

Pour en savoir plus, communiquez avec le

ministère des Services

à la famille et à la personne

1-877-569-0546 / seniors@gov.pe.ca

Le **Programme pour les grands-parents et les prestataires de soins** aide les familles admissibles qui prennent en charge des enfants en leur donnant 700 \$ par mois (par enfant) ainsi qu'en leur offrant une couverture pour leurs dépenses en garde d'enfants et en soins dentaires et en médicaments pour enfants.

PrinceEdwardIsland.ca/fr/sujet/aines

Pour en savoir plus, communiquez avec le

ministère des Services

à la famille et à la personne

1-877-341-3101 / seniors@gov.pe.ca

Logement

Jusqu'à **1000 nouveaux logements à loyer modique** seront créés en partenariat avec des fournisseurs de soins communautaires.

PrinceEdwardIsland.ca/fr/sujet/logement-1

Pour en savoir plus, communiquez avec le

Bureau des services de logement

(902) 368-5770 / housing@gov.pe.ca